



# VERSAILLES

## Porchefontaine Conseil de quartier

### Conseil du mercredi 18 mai 2016

Etaients présents :

Présidente : Martine Schmit

Vice-président : Michel Lefèvre

Présents :

Pierre-Jean Airaud, Pierre Arnaud,

Xavier Bloch, Michel Carré, Marie-Christine Claraz, Gabrielle de Wailly, Antoine Divan, Daniel Cordier, Isabelle Lallemand, Stéphanie Lescar, Marc Meyer, André Montialoux, Sophie Roesh remplaçant Catherine Mordant, Serge Piriou, Caroline Prouff, Isabelle Richard, Alain Roger, Renaud Anzieu remplaçant Hélène Schutzenberger, Geneviève Sylvestre.

Etaients excusés :

Antoie Brillaud, Valérie Chenuc, David Crépy, Laure Dispan de Floran, Michèle Divan, Francis Flamand, Nicolas Fouquet, Monique Mirallès, Francis Naudin, Chantal Simian.

Etaients absents :

François Simeoni

Invités également présents :

Emmanuelle Delhomme, directrice de la Maison de Quartier

Christophe Bruneau, gérant du camping Huttoopia

Léonore Devot, paysagiste.

Invités excusés : Père Raphaël Prouteau, Marie-Jo Jacquey.

Le Conseil accueille Monsieur Daniel Cordier en qualité de représentant titulaire de l'association Clap 53.

**I - Présentation du projet d'aménagement de la rue Yves Le Coz** par Nicolas Gilsoul, Paysagiste conseil de la ville et Jean Pierre Lhermitte, Ingénieur Travaux Neufs Voirie, Direction des Déplacements et des Aménagements Urbains

1- **Projet d'aménagement du carrefour Yves Le Coz-Célestins et du parvis de l'église Saint-Michel par Monsieur Nicolas Gilsoul**

Les grèves de transports contraignent à modifier l'ordre logique de présentation du projet. Monsieur Gilsoul devant nous quitter, présente le projet d'aménagement du carrefour consistant en l'élargissement du parvis de l'église Saint-Michel.

Mairie de Versailles – Cabinet du Maire

Référence à rappeler : - Affaire suivie par : Martine SCHMIT et Michel LEFEVRE

Tél. : 01 30 97 81 69 - Fax : 01 30 97 84 94

Hôtel de Ville - 4, avenue de Paris R.P. 1144 - 78011 Versailles Cedex

[www.versailles.fr](http://www.versailles.fr)

Il précise que des aménagements qualitatifs spécifiques d'espaces urbains seront réalisés lors des travaux de réfection de cette partie de la rue Yves Le Coz, en tant que prémices dans la perspective d'une requalification identitaire propre au quartier.

Points forts du projet architectural de Nicolas Gilsoul sont :

- a) Réaménagement du square Saint-Michel
- suppression des différences de niveaux (marches)
- suppression des murets et piliers existants pour une ouverture de l'espace, un dégagement visuel au niveau du carrefour qui permettra de marquer une différenciation de traitement de l'espace urbain et viaire visant à créer la perception (le sentiment) d'entrer dans une zone urbaine différente (entrée dans le « Coeur de village » de Porchefontaine)
- traitement du sol du square en matériaux contribuant à la mise en valeur de l'église Saint-Michel, élément architectural fort du quartier, par la mise en œuvre de matériaux clairs (béton clair teinte ocre/beige)
- enrobés de chaussée traités en noir (et non en rosissant) entre la rue des Célestins et la rue Coste de façon à souligner davantage encore la différenciation de zone urbaine et jouer sur les contrastes des lignes tracées par les bordures de granit gris et les bétons clairs du square
- création de fosses végétalisées dites en « lanières » traitées avec des essences ornementales mais aussi des plantes aromatiques rappelant les jardins de « simples »
- conservation des arbres actuels qui seront protégés par une seule grille au sol.

b) Réaménagement de l'impasse Porcher au niveau de la Maison de quartier

Dans la perspective d'un projet d'aménagement architectural et paysagé ultérieur de l'ensemble situé à l'arrière de la Maison (entre rues Coste et Yves le Coz) les travaux de voirie de la rue Y Le Coz sont mis à profit pour « amorcer » un traitement simple et limité de l'impasse au niveau de la Maison. Il s'arrête à la limite actuelle parking/béton mosaïque.

Ces travaux consisteront simplement à :

- remplacer le béton gris actuel et les mosaïques abîmées par un béton clair, identique à celui du square
- créer et positionner selon les possibilités offertes au regard de la présence des réseaux souterrains (poste ERDF situé sur le parking avec nombreux départs HTA arrivant ou partant vers la rue YLC ) 3 fosses d'arbre destinés à créer une nouvelle séquence de verdure au niveau du quartier et de la rue YLC.

Cette « amorce » d'aménagement ne présume en rien d'un futur aménagement de l'impasse Porcher qui fera l'objet d'une réflexion et d'une concertation approfondie entre les différents acteurs concernés, mais permet de profiter du passage des travaux de voirie pour traiter le début de l'impasse et éviter de perturber une nouvelle fois l'accès à la MQ lors de travaux d'aménagements futurs.

De surcroît ces premiers aménagements aussi mineurs soient-ils ont aussi pour vocation de marquer l'entrée de cette impasse qui constitue un lien « naturel » entre la rue Yves le Coz, la Maison de quartier et la rue Coste et d'inciter l'usager piéton à la découvrir et l'emprunter.

Le Conseil souligne l'importance de l'aménagement du cœur commerçant de la ville : rue Coste, angle des rues Coste et Yves Le Coz, tant sur le plan de l'esthétique que de la sécurité des passants.

L'aménagement du parvis de l'église Saint Michel et la possible rénovation du square de la Maison de Quartier s'inscrivent dans cet ensemble dont fait partie également le parc de stationnement des sports/chapiteau. La rénovation du square Lamôme, englobant la rue Coste, d'où le nom « cœur de village » reste l'objectif du Conseil de quartier. Il pourrait intégrer l'espace situé à l'arrière de la Maison de Quartier jusqu'à la rue Coste.

Cependant, la diminution des dotations de l'Etat contraint les budgets municipaux.

Le Conseil remercie chaleureusement Monsieur Gilsoul pour la présentation de cet intéressant et beau projet.

### Aménagement de la rue Yves Le Coz

Monsieur Lhermitte rappelle que le projet concerne la partie située entre le pont SNCF jusqu'au carrefour avec la rue Coste.

La voie est actuellement très dégradée.

Des avancées de trottoirs « oreilles » aux carrefours pour ralentir la vitesse et améliorer la sécurité des piétons sont créées. Le régime de priorité à droite est rétabli, cette homogénéité permettant une meilleure lisibilité sur cet axe, ce qui peut s'accompagner d'un marquage spécifique au sol.

De même seront réalisés l'avancée des quais Bus et le positionnement des arrêts sur la voie de circulation (conformément à l'art 12 de l'arrêté du 15/01/2012)

Les 20 places de stationnement entre la rue Coste et la rue des Célestins sont conservées. Rue des Célestins, sont créées deux places de livraison de 5 mètres à la place du stationnement handicapés qui est reculé. Ces deux places peuvent être ponctuellement neutralisées pour le stationnement des fourgons funéraires ou servir de stationnement minute pour la boulangerie.

Le régime de priorité sera modifié au sortir de la rue qui deviendra prioritaire, le régime des priorités à droite sera ainsi généralisé sur la rue Le Coz.

Un passage piéton est créé devant la crèche, protégé par deux coussins berlinois.

Travaux prévus en juillet et août.

### Avis du Conseil :

Une majorité de membres du Conseil se prononce favorablement en faveur de la suppression d'une place de parking devant le square Saint-Michel afin d'allonger le quai bus.

Il est souhaité que :

- la signalisation du sens unique devant la Maison de Quartier soit renforcée ;
- les aménagements prévus soient compatibles et d'ores et déjà en phase avec le passage envisagé en zone 30.

Le Conseil remercie Monsieur Lhermitte pour cette présentation.

### **II - Présentation du déploiement de la zone 30** par Jérémy Godefroy, Direction des Déplacements et des Aménagements Urbains - Direction Générale des Services Techniques

L'équipe du Conseil de quartier rappelle l'idée du village convivial proposant une mise en zone trente sur la totalité du quartier (commission de 16 personnes). Trente-trois propositions ont été formulées par des membres du Conseil de Quartier.

Monsieur Jérémy Godefroy indique que l'idée est de hiérarchiser les réseaux en précisant qu'aujourd'hui, on tend vers de nouveaux dispositifs qui favorisent la vie locale plutôt que la circulation et présentent des avantages en termes de :

- sécurité,
- meilleur partage de la voirie,
- amélioration du cadre de vie,
- plus grande fluidité dans la circulation automobile.

A Versailles plusieurs zones trente ont été mises en place.

Un des dispositifs pouvant être mis en place pour modérer la vitesse (décret du 30 juillet 2008 mis à jour le 2 juillet 2015) est le double-sens cyclable (DSC) qui devient obligatoire sur les voies à sens unique situées en zone de circulation apaisée.

Intérêt économique : plus on roule lentement, moins on dégrade les infrastructures.

Avantages pour les cyclistes :

- des trajets plus directs
- des itinéraires plus lisibles
- des parcours plus sécurisés
- des quartiers plus perméables
- moins de cyclistes circulant sur les trottoirs

Autre avantage : co-visibilité et cohabitation des usagers.

A Porchefontaine, plusieurs dispositifs existent actuellement qui n'apportent pas de cohérence et d'harmonie. Le fait de passer en zone 30 tout le quartier a un impact sur la vitesse des véhicules et le trafic de transit. Il rend cohérent le périmètre de Porchefontaine mais les aménagements se feront au cas par cas afin d'amener les usagers à modifier leurs comportements. L'idée est de rendre la ville aux piétons.

Une proposition de « zone de rencontre », où la vitesse des véhicules est limitée à 20km/h, pourrait être proposée autour de l'école Pierre Corneille. Dans ces zones, les piétons sont prioritaires sur les voitures et peuvent marcher sur la chaussée à condition de ne pas y stationner.

Exemples d'entrées du quartier à aménager :

- carrefour de la rue des Chantiers avec la rue Albert Sarraut : création d'un îlot au sol (à vérifier toutefois techniquement), pose d'un panneau et marquage « zone 30 » au sol,
- haut de la rue Rémont : marquage rouge au sol sur ralentisseur pour ralentir les véhicules, rétrécissement de la chaussée, panneau de signalisation et marquage « zone 30 » au sol.

Le Conseil de Quartier donne un avis favorable, à l'unanimité des membres présents, à l'implantation de la zone 30.

### **III - Proposition du directeur du camping**

A l'occasion de la fête des voisins, Huttopia invite ses riverains le 27 mai à partir de 18 h 30 sur le principe de la fête des voisins. Des invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres. Monsieur Bruneau propose aux membres du Conseil de quartier de se joindre à eux et de découvrir ainsi les lieux.

### **IV - Compte-rendu du conseil précédent**

Seront notées les remarques de Catherine Mordant sur la zone 30.  
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **V - Création d'un arrêt de bus au niveau du n°1 rue Yves le Coz**

- Contexte :

Dans le cadre de la restructuration du réseau de bus desservant la gare de Vélizy-Villacoublay, la ligne de bus Phébus 23 (Versailles Europe - ☐ gare routière Vélizy 2) verra sa fréquence renforcée à 15 m en heures de pointe et 30 mn en heures creuses à partir de fin mai 2016.

La ligne 24 (Versailles Chantiers - ☐ centre commercial Vélizy 2) aura son itinéraire modifié et desservira à partir de fin mai 2016 la rue Yves le Coz.

Aujourd'hui la ligne 24 emprunte la rue des Chantiers / rue du Pont Colbert et une portion d'A86. Demain la ligne empruntera la rue de Vergennes/avenue de Paris/ avenue Louvois et cimetière de Viroflay.

Ce changement d'itinéraire s'explique par les difficultés de circulation sur l'A86 et la rue des Chantiers qui perturbent fréquemment la circulation de la ligne 24. Des études menées par le STIF ont montré que la circulation était plus fluide par l'avenue Louvois ce qui permet d'améliorer les temps de parcours pour les usagers.

- Objectifs :

Afin de faciliter les déplacements des habitants du quartier Porchefontaine, la CA VGP, Phebus et le STIF souhaitent la création d'un nouveau point d'arrêt au niveau du 1 rue Yves le Coz permettant :

- une correspondance entre la ligne Phébus B et les lignes de Phébus Vélizy
- l'amélioration des déplacements des habitants du quartier Porchefontaine se rendant à Viroflay et Vélizy
- l'accès des Porchifontains vers le tramway T6.

- Modalités de l'arrêt :

- dénommé « Porchefontaine » même nom que le terminus de la ligne B afin de bien marquer la possibilité de correspondance entre les lignes B et 23/24
- commun aux lignes 23 et 24 (VGP a travaillé avec le transporteur sur la grille horaire afin d'éviter que 2 bus stationnent en même temps à cet arrêt).
- situé au numéro 1 de la rue Yves le Coz en allant vers Viroflay, cet arrêt permettra aux voyageurs de la ligne B d'avoir une correspondance avec les lignes 23 et 24 qui vont à Vélizy et le tramway T6. Cet arrêt sera nommé Porchefontaine.

## **VI - Projet soumis par la Direction des Sports**

Dans le cadre d'un projet de mise en place d'aménagements de fitness dans le parc des sports, le Conseil de Quartier est sollicité pour exprimer ses vœux d'appareils et de lieux d'installation. Un membre du Conseil se propose de rassembler les propositions.

## **VII - Commission SNCF**

Un rendez-vous avec notre correspondante à la SNCF est prévu à la fin du mois de mai. La commission évoquera notamment la rampe à bagage et l'état du talus au carrefour de la rue Albert Sarraut et de la rue Coste. La SNCF accepte de parler de l'aménagement du talus.

## **VIII - Permanence du 14 mai**

Demande de rétablissement et d'installation de corbeilles de rue. Il est rappelé que la politique actuelle consiste en la suppression de bon nombre de ces corbeilles qui en réalité incitent certaines personnes peu respectueuses de déposer leurs déchets et ou sacs d'ordures autour de ces corbeilles.

Il faudrait que les éboueurs vident complètement les poubelles au moins une fois par mois sans se limiter à la récupération des sacs.

## **IX – Questions et informations diverses**

### **1- Modification de date**

Le conseil de quartier se réunira le mardi 28 juin au lieu du lundi 4 juillet à 20 h 30.

### **2- Soirée Compostage**

Cinquante personnes étaient présentes. 35 composteurs ont été distribués.

3- Inauguration du jardin Pierre Becquet

Dates envisagées : vendredi 16 septembre (week-end du patrimoine) ou samedi 15 octobre. La Poste dans son courrier au SDIP communique, pour l'organisation, les coordonnées de la direction de la communication que le SDIP contactera.

4- TCGV : accès pour les Porchifontains

La direction du Tennis Club a changé ainsi que le bureau. A l'issue d'un échange sollicité, le Président et le Trésorier ont confirmé qu'il est désormais à nouveau possible de réserver ponctuellement des courts de tennis à l'heure. Prendre contact avec le secrétariat.

5- Enquête INSEE entre mai et juin 2016

Dans le cadre d'une enquête statistique sur le patrimoine des ménages (financier, immobilier, professionnel, ..) un test aura lieu entre début juin 2016 et mi-juillet dans plusieurs villes des Yvelines (Buc, Chesnay, Vélizy, Versailles...). Merci de bien vouloir diffuser cette information (auprès de vos contacts, voisin, voisins vigilants, et autres).

6- Pas d'installation de supérette à La Fourmi. D'autres propositions seraient en cours

7- Anniversaire de la Maison de Quartier : les 30 ans en 2017

Une préparation sera organisée. Le CLAP53, L'écho des Nouettes, le Réseau d'échanges des Savoirs, le SDIP, Esprit Ludique ont déjà commencé à y réfléchir.

8- Projet de réunion publique

Afin de présenter à l'ensemble des habitants non seulement le projet d'aménagement de la rue Yves Le Coz, du carrefour de cette rue avec la rue des Célestins et l'entrée de la maison de quartier mais également les axes de travail du Conseil de Quartier. Elle devrait avoir lieu le samedi 2 juillet à 10 h 30, salle Delavaud, avant le début des travaux.

9- Projet d'installation d'une école privée

Des échanges et interrogations concernant l'installation prochaine d'un établissement privé catholique sans contrat rue de Condé animent la fin du Conseil.

Fin du conseil à 23 h 15.